

# *Intersyndicale Nationale du Secteur Public*

De La R.D. Congo

**COSSEP, CGSP, CSAP, COSEL, USSP, ISPE, ISPEN, CSP, COSAP**

---

## **Mot de l'Intersyndicale Nationale du Secteur Public à l'occasion de l'installation du Cadre Permanent de Dialogue Social en RDC « CPDS »**

Excellences,

Mesdames et Messieurs

Distingués Invités

Chers Camarades

Avant toute chose, permettez-moi de commencer par une observation d'ordre protocolaire. Il s'agit de deux éléments qui trahissent l'insuffisance des dispositions en matière d'un dialogue qui se veut tripartite : le programme reproduit sur l'invitation ne reflète pas le tripartisme dans les arrivées des acteurs/trices dudit dialogue et le personnel commis à l'accueil de ces derniers à l'entrée se préoccupe particulièrement des membres de la partie gouvernementale. Cette situation déplorable perpétuerait le vieux schéma, mieux, la pratique courante en RDC, pratique qui risque de mettre en mal le dialogue tripartite si elle n'est révisée.

Qu'à cela ne tienne, l'Intersyndicale Nationale du Secteur Public, au nom de laquelle je prends la parole du haut de cette tribune, est heureuse de constater que l'une des multiples revendications des dirigeants syndicaux de l'Administration publique vient de trouver une réponse favorable : un Cadre Permanent de Dialogue Social, CPDS en sigle destiné à formaliser et à organiser le partenariat entre les syndicats et le gouvernement.

---

Contact : 36, Av de la justice, Gombe. B.P. 261 Kinshasa 1 RDC

Tél : (+243)81 508 4152, 081 529 3850, 09 981 724 40, 09 999 464 30, 081 736 2897, 081 810 9023, 089 692 68

E-mail : [syndicats\\_adm\\_pub@yahoo.fr](mailto:syndicats_adm_pub@yahoo.fr)

En effet, les agents et fonctionnaires de l'Etat avaient longtemps décrié le manque d'un cadre formel et approprié pour engager le dialogue avec le Gouvernement, gestionnaire de l'Etat, leur Employeur. Souvenez-vous en, Excellence, que ceci a été exprimé déjà le 12 février 2004 lors de la signature du contrat social de l'innovation, appelé « Accord de Mbudi ».

A notre avis, le CPDS ne devrait pas être une structure de trop, c'est-à-dire celle qui est créée juste pour la publicité gouvernementale ; juste pour la consommation extérieure ou lorsque le gouvernement veut distraire les travailleurs et travailleuses pour ceux-ci ne le boudent pas. Mais il devrait être ce haut cadre au sein duquel nous aurons l'opportunité de discuter de manière formelle avec le gouvernement et les gouvernants de manière globale, ce carrefour au sein duquel nous pourrions harmoniser les vues pour que les normes internationales du travail soient appliquées dans l'administration publique congolaise autant que dans son secteur privé et paraétatique. Il doit être ce cadre dans lequel les acteurs et actrices de ces deux secteurs échangent pour harmoniser leurs rapports qui se trouvent être contradictoires aujourd'hui. Pour l'Intersyndicale Nationale du Secteur Public, le CPDS doit également offrir une occasion d'identification de besoins en formation syndicale et professionnelle des acteurs sociaux du secteur de l'Administration publique pour un dialogue social lubrifié.

Pour l'intersyndicale, le CPDS doit être le lieu par excellence du débat démocratique sur les conditions de travail des travailleurs et travailleuses de la RDC, tout secteur confondu. Mais, pour être efficace, il doit être implanté et rendu réellement opérationnel, non

seulement dans chaque province comme le prévoit le décret qui le crée, mais aussi dans chaque ministère du gouvernement. Et, à l'instar du Conseil National du Travail dans le secteur régi par le secteur privé et paraétatique, le CPDS doit s'appuyer sur un Conseil Paritaire de l'Administration Publique.

Pour l'Intersyndicale donc, le CPDS, comme nécessité de promotion de la paix par le dialogue social doit sortir des sentiers battus et doit être le cadre de réalisation de la vision exprimée dans nos textes fondateurs. En effet, notre souhait le plus ardent est que le gouvernement qui déclare son attachement aux valeurs de la démocratie sociale consacrées dans la Constitution du 18 Février 2006, à l'éthique et à la culture du travail ainsi qu'aux principes et droits fondamentaux du travail matérialise ces valeurs sans faux fuyants à travers ce cadre.

C'est ainsi que nous espérons aborder sans détours dans ce cadre les voies de solution aux problèmes devenus épineux des agents publics dès cette première session qui commence, notamment, la mise en œuvre du barème de Mbudi et de la situation administrative des agents et fonctionnaires de l'Etat victime du recensement. Tout au moins, nous espérons que la problématique de l'uniformisation des zones salariales sera convenue solution intermédiaire en attendant l'application intégrale du premier palier du Barème de Mbudi. La suite et la crédibilité du CPDS en dépendent.

Pour sa part, l'Intersyndicale assure le gouvernement de son engagement à collaborer de manière sincère et responsable afin que le CPDS soit une véritable réponse aux

préoccupations des agents et fonctionnaires de l'Etat. Quitte à lui de se montrer perméable et utile.

Que vive le dialogue social

Que vive le CPDS

Que vive la RDC

Je vous remercie